

été établies, sur ce nombre, 460 ont failli, soit une proportion de $5\frac{1}{2}$ p. 100 de total pendant cette période.

Quant aux banques d'Etat soumises à un régime plus imparfait d'inspection ou à aucune inspection quelconque, la proportion des faillites a été de $17\frac{1}{2}$ p. 100. Voici la comparaison des proportions des faillites dans les deux pays :

Nombre des faillites en 43 ans :
 Banques nationales, $5\frac{1}{2}$ p. 100.
 Autres banques de Etats-Unis, $17\frac{1}{2}$ p. 100.
 Nombre des faillites en 26 ans :
 Banques du Canada, 25 p. 100.
 Banques nationales, 5 p. 100.

Il ne faut pas considérer l'inspection par l'Etat comme un remède infallible; elle a ses limites, et ce qu'on en peut dire de mieux est qu'elle est un remède préventif qui, bien appliqué, saura réduire le nombre des faillites des banques à sa plus simple expression. L'inspecteur ne peut découvrir un détournement qu'après l'action commise; il ne peut pas non plus prévenir avant son inspection une dette ruineuse; mais l'acheminement vers la ruine est généralement lent, et dans la plupart des cas, un inspecteur prudent sauverait la situation par ses conseils et son autorité, en donnant une orientation plus sûre à l'administration.

La question de la création d'un bureau efficace d'inspection est de la plus haute importance, car à moins d'être établi sur des principes conservateurs, qui protègent soigneusement les intérêts de toutes les institutions monétaires saines, il causerait plus de tort que de bien. Ce sont les actionnaires qui ont le plus d'intérêt en jeu, et pour le moment, il serait préférable de leur confier cette question, à eux ou à leurs représentants dans l'espoir d'arriver à une solution satisfaisante du problème.

Voici donc une lettre écrite par une personne qui est regardée comme une autorité en matière financières, et elle propose dans les termes les plus énergiques l'intervention du département des Finances sous forme de l'inspection par l'Etat. Ma propre proposition est la création d'une commission absolument indépendante de la politique, qui serait investie du pouvoir de faire l'inspection des bureaux-chefs des banques au Canada. Si nous avions eu cette compagnie indépendante investi de ce pouvoir d'inspection, nous n'aurions pas assisté à la banqueroute des banques dont nous avons été témoins depuis quelques années. Cette question d'inspection a été très discutée dans plus d'un pays. Presque tous les pays du monde ont adopté un système quelconque d'inspection des banques.

J'ai pris un vif intérêt à lire les lois qui régissent les banques au Japon, en Chine, au Mexique. Chacune de ces nations a son système d'inspection, et probablement plus sévère qu'en Angleterre et en Australie. Pour ce qui concerne nos trente-quatre banques canadiennes, je crois qu'elles sont en assez bonnes circonstances de nos jours, et, avec une administration prudente, elles doivent nécessairement être d'excellent rapport. Croyez-vous que nous aurions eu la

banqueroute de la banque Ville-Marie, si nous eussions eu un bon système d'inspection? J'ai déclaré l'autre jour que cette institution avait excédé de \$300,000 la marge de sa circulation. Je m'aperçois que je me suis trompé et que cette banque a dépassé sa circulation légale d'une somme de beaucoup supérieure. Par conséquent, les déposants et les autres intéressés, ont éprouvé des pertes énormes. La banque de Yarmouth n'aurait pas pu fermer ses portes, entraînant de si grandes pertes d'argent pour la population de cet endroit, si l'inspection par l'Etat eut existé. Ce système a pu subsister pendant quarante-trois ans aux Etats-Unis, et rappelons-nous que dans une seule ville, New-York, il y a plus de capital engagé dans les banques que dans toutes les banques du Canada ensemble, et celles-là subissent régulièrement l'inspection. On entend parler de la preuve qui a été faite dans l'affaire de la banque d'Ontario, et les gens s'écrient communément: Oh! la banque d'Ontario était une institution d'agioteurs. C'est l'agiotage qui l'a fait crouler. Mais si nous avions eu l'inspection, elle n'aurait pas pu se livrer pendant dix années à des tripotages de bourse, elle n'aurait pas pu envoyer chaque mois de faux rapports au département. Tandis que j'y suis, n'avons-nous pas d'autres banques au Canada, qui jouent à la bourse? N'est-il pas venu un cas de cette nature à la connaissance du ministre des Finances? n'en a-t-il pas été saisi par le rapport de la commission d'enquête sur les assurances? ne sait-il pas que la banque du Commerce est la plus grande institution de spéculation que nous ayons au Canada? Et cependant, a-t-il élevé la voix,—qui d'ailleurs a ouvert la bouche ou élevé la voix en cette assemblée, contre la banque du Commerce? C'est pourtant de l'agiotage. McGill a joué sur le rouge et a perdu. L'honorable Geo. A. Cox et M. B. E. Walker ont également risqué leur argent sur le rouge, et je suis porté à croire qu'ils ont perdu, à en juger par le rapport de la commission d'enquête sur les assurances. Dans tous les cas, nous voyons dans ce rapport, que l'honorable Geo. A. Cox et M. B. E. Walker—nous considérons M. Walker comme une autorité sur les banques, il fait des conférences et écrit sur la finance—se sont joints à un groupe qui ont affecté un fonds pour jouer sur les valeurs de spéculation au Canada. Nous voyons que M. Walker possède un intérêt de 5 p. 100 dans un mouvement pour influencer la cote des aciéries et des houillères de la Nouvelle-Ecosse. Nous voyons à la page 16 du rapport de la commission d'enquête sur les assurances, que M. Walker a fait acheter à la Banque de Commerce, 1,000 actions du Dominion Coal, parce que M. Geo. A. Cox voulait en acheter lui-même un nombre égal. Et M. Cox et la Banque de Commerce ont acheté chacun 1,000 actions du "Dominion Coal" à 112 points, et je crois qu'ils